



**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 18 mars 2024 à 19h00

PRESENTS: MM. MUFFAT Sophie, GEROUDET David, BAUD Mickaël, GEROUDET Francis, FIGUEIRA-VALERIO Joaquim, RAMEL Benoît.

ABSENTES EXCUSEES : MM. BAUD Nadine, CAVET Carole.

ABSENTE : Mme VANSCHEEUWYCK Marie-Ange.

SECRETAIRE DE SÉANCE : M GEROUDET David.

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 FÉVRIER 2024**

Les membres du Conseil municipal approuvent le compte rendu à l'unanimité.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

❖ Motion de relance du train de nuit Paris – Saint Gervais / Bourg-Saint-Maurice :

Le projet de relancer la ligne Saint-Gervais / Paris, supprimée en 2016, est très attendu par l'ensemble des acteurs du territoire. A ce jour, aucune annonce gouvernementale n'a été exprimée en la matière sur cette ligne reliant Paris au Mont Blanc.

Alors que les collectivités se saisissent de l'ensemble de leurs moyens afin d'atteindre les objectifs de transition écologique, l'Etat doit être au rendez-vous de sa compétence sur les trains de nuit.

Il est demandé à ce que la ligne Saint-Gervais / Paris soit considérée comme prioritaire par le Gouvernement.

❖ Adhésion à l'association nationale des élus de la montagne (ANEM) :

L'association nationale des élus de la montagne, créée en 1985, représente les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en œuvre d'une politique de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi montagne.

L'ANEM travaille par ailleurs avec toutes les associations d'élus ainsi qu'avec tous les organismes associatifs et socioprofessionnels de la montagne et contribue à assurer la synergie des efforts, jouant ainsi un rôle pivot pour fédérer les montagnards et défendre l'avenir des territoires et des populations de montagne.

L'ANEM a statutairement pour objectif de faire reconnaître pleinement l'identité montagnarde, de mieux faire comprendre et prendre en compte sa spécificité, de réduire les disparités, de renforcer la solidarité nationale à l'égard de ces territoires.

La commune étant classée en zone de montagne, son adhésion à l'ANEM est possible.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle comportant une part fixe et une part variable qui est fonction de la population et du nombre de résidences secondaires (soit un montant de cotisation pour l'année 2024 de 185,82 €).

Considérant l'intérêt pour la commune de faire entendre sa spécificité montagnarde auprès des pouvoirs publics, d'apporter ses réflexions pour trouver ses solutions durables à ses problématiques et de bénéficier d'une expertise spécifique, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'adhésion à l'ANEM.

❖ Transfert de compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique » et adhésion au service de Conseil Energie du Syane :

La commune souhaite s'engager dans une politique de maîtrise de l'énergie et de réduction de ses consommations énergétiques. Madame le Maire expose les objectifs et missions du conseiller énergie ainsi que les conditions d'adhésion qui sont formalisées dans une convention entre la commune le Syane notamment :

- L'engagement de la commune sur 4 ans ;
- Le coût de l'adhésion pour la commune, établi à 1 € par an et par habitant (DGF) pour l'année 2024, auquel s'ajoute une part fixe de 200 € / an.
- Le montant de la cotisation est voté chaque année par le Comité Syndical et pourrait, par conséquent, être amené à évoluer sur la durée de la convention.

Le transfert de la compétence « contribution à la transition énergétique et numérique » permet au Syane de mener au profit des membres :

- Des actions qui concourent à la réalisation des objectifs de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et codifiés aux articles L. 100-1, L. 100-2 et L. 100-4 du Code de l'énergie ou tout texte les remplaçant ou s'y substituant.
- Des actions qui concourent au développement des usages numériques et accompagnent les collectivités et établissements publics membres dans leur transition numérique, au moyen de services et outils numériques mutualisés à la carte.

Le transfert de cette compétence est nécessaire pour des raisons de cadre mais elle ne dessaisit en rien la commune, qui continue de pouvoir mener ses propres actions en matière de transition énergétique et numérique.

Le Conseil valide à l'unanimité le transfert de compétence et l'adhésion au service de Conseil Energie du Syane.

3. URBANISME :

Examen des dossiers en cours

❖ Permis de construire :

Mr et Mme DOWNS	Route du Plan	Rénovation scierie	Accordé
SARL NOOKY	Route des Nants	Construction chalet	Accordé
Mr et Mme ROGERS	Route du Col	Rénovation et extens. Chalet	En cours d'instruction

❖ Déclaration préalable :

Mmes RAMEL / GEROUDET	Foron	Réhabilitation des garages	Accordé
Mme BRON	Route de la Mérive	Modif. ouvertures et sup. cheminées	En cours d'instruction
SIGNATURE D'INTERIEUR	Rte des Rousalets	Créat. et agrandt ouverture	En cours d'instruction

4. QUESTIONS DIVERSES :

- ❖ Présentation de l'aménagement routier du pied de la Côte d'Arbroz : visualisation et analyse du plan validé par la Commune d'Essert-Romand et le Département.
- ❖ Terrain communal : Mr et Mme PINEL demande l'achat d'un terrain communal utilisé comme parking d'une surface d'environ 60 m².
- ❖ Commission de travail OAP : CARE Promotion souhaite mettre en place une commission de travail concernant l'aménagement de l'OAP. Les personnes souhaitant être membres de cette commission sont : Sophie MUFFAT, David GEROUDET, Mickaël BAUD, Benoît RAMEL et Joachim FIGUEIRA-VALERIO.
- ❖ ONF : les travaux à réaliser en 2024 seront présentés lors d'un prochain conseil.
- ❖ Recours de M. MISSILIER contre la délibération du 18 décembre 2023 pour la vente de l'OAP à CARE Promotion.
- ❖ Lecture du courrier des professionnels de la montagne concernant l'accès au Chemin de l'Eau durant le mois de mars.
- ❖ Lecture du courrier des acteurs économiques pour la sensibilisation et l'appel au élu et aux citoyens concernant les aménagements du territoire.

Prochain conseil le 8 avril 2024 à 18h.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h15.

Le Maire,
Sophie MUFFAT



Le secrétaire,
David Géroutet

